

**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 23 novembre 2009 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Manon Tousignant, Irma Quirion, Manon Bougie et Marie-Ève Dutil, messieurs les conseillers Jean Perron, Marcel Drouin et Lionel Bisson.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire François Fecteau.

Sont aussi présents messieurs Marcel Grondin directeur général et Jean M^cCollough, greffier et directeur du Secrétariat général.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 45.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N° 09-5747

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par le greffier;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION N° 09-5748

Séance ordinaire du 9 novembre 2009

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2009 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que le greffier est donc dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2009 soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier.

ADOPTÉE

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES :

RÉSOLUTION N° 09-5749

Rapport sur la situation financière de Ville de Saint-Georges

ATTENDU : que l'on peut publier le rapport sur la situation financière dans un hebdomadaire régional ou le faire distribuer à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le rapport sur la situation financière de la Ville préparé et déposé par le maire soit publié dans Le Journal de la Beauce dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE

PROJETS DE RÈGLEMENTS :

RÉSOLUTION N° 09-5750

Adoption du second projet de règlement numéro 340-2009

ATTENDU : que le greffier résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de **Règlement numéro 340-2009 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin de créer une zone commerciale locale et régionale à même une partie d'une zone industrielle** soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du second projet de **Règlement numéro 340-2009** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5751

Adoption du projet du règlement numéro 342-2009

Le greffier résume le projet du **Règlement numéro 342-2009**.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet du **Règlement numéro 342-2009** intitulé "Règlement d'amendement au Règlement de zonage", par lequel la Municipalité amende le Règlement numéro 150-2005 en vigueur depuis le 25 août 2005, **concernant les centres de tri**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

RÉSOLUTION N° 09-5751 (suite)

QU'UNE période de consultation soit prévue du 23 novembre au 14 décembre 2009 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 14 décembre 2009 à compter de 19 h 30 sur ledit document.

QUE la présente résolution ainsi que le projet du règlement d'amendement du Règlement de zonage soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du **Règlement numéro 342-2009** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5752

Adoption du projet du règlement numéro 343-2009

Le greffier résume le projet du **Règlement numéro 343-2009**.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet du **Règlement numéro 343-2009** intitulé "**Règlement d'amendement du Plan d'urbanisme**", par lequel la Municipalité amende le Règlement 163-2005 intitulé "Plan d'urbanisme" en vigueur depuis le 21 septembre 2005, **afin d'agrandir l'aire d'affectation « Commerces et services de type local et régional » à deux endroits**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 23 novembre 2009 au 11 janvier 2010 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 11 janvier 2010 à compter de 19 h 30 sur ledit document.

QUE la présente résolution ainsi que le projet du règlement d'amendement du plan d'urbanisme soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du **Règlement numéro 343-2009** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5753

Adoption du projet du règlement numéro 344-2009

Le greffier résume le projet du **Règlement numéro 344-2009**.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet du **Règlement numéro 344-2009** intitulé "**Règlement d'amendement au Règlement de zonage**", par lequel la Municipalité amende le Règlement numéro 150-2005 en vigueur depuis le 25 août 2005, **afin d'agrandir les zones CD-502 et CD-711**, soit et est adopté par ce conseil.

RÉSOLUTION N° 09-5753 (suite)

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 23 novembre 2009 au 11 janvier 2010 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 11 janvier 2010 à compter de 19 h 30 sur ledit document.

QUE la présente résolution ainsi que le projet du règlement d'amendement du Règlement de zonage soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du **Règlement numéro 344-2009** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET DISPENSE DE LECTURE :

Je, Marie-Ève Dutil, conseillère, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 340-2009 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin de créer une zone commerciale locale et régionale à même une partie d'une zone industrielle** (Dépôt du projet de règlement).

Je, Irma Quirion, conseillère, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 345-2009 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicables au centre-ville** (Dépôt du projet de règlement).

Je, Marie-Ève Dutil, conseillère, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 346-2009 établissant la tarification aux restaurants du centre sportif Lacroix-Dutil et du centre de ski** (Dépôt du projet de règlement).

Je, Irma Quirion, conseillère, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 347-2009 Établissant la tarification d'un bien, un service, une activité ou autres avantages pour l'année 2010** (Dépôt du projet de règlement).

Monsieur le conseiller Jean Perron se retire des délibérations pour le projet sujet pour cause de conflit d'intérêt.

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT :

RÉSOLUTION N° 09-5754

Adoption du Règlement numéro 339-2009

ATTENDU : que le greffier résume le règlement et en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
ET RÉSOLU unanimement

RÉSOLUTION N° 09-5754 (suite)

QUE le Règlement numéro 339-2009 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin de créer une aire d'affectation commerciale locale et régionale à même une partie de l'aire d'affectation industrielle, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du Règlement numéro 339-2009 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il y était au long reproduit.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Jean Perron reprend son siège.

ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

RÉSOLUTION N° 09-5755

Approbation des comptes payables par le fonds d'administration et par le fonds des immobilisations

ATTENDU : le rapport préparé par M. Clément Poulin, c.a., directeur du Service des finances et trésorier, en date du 13 novembre 2009, dans lequel il recommande le paiement des comptes courants payables par le fonds d'administration au montant de 794 083,24 \$ et par le fonds des immobilisations au montant de 1 254 877,81 \$;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE le directeur des Finances et Trésorier M. Clément Poulin, c.a., soit autorisé à effectuer le paiement des comptes au montant total de 2 048 961,05 \$ pour les chèques couvrant la période du 3 au 12 novembre 2009.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5756

Autorisation de signatures pour les opérations bancaires

ATTENDU : que, suite à l'élection du 1^{er} novembre 2009, M. François Fecteau a été élu maire de la Municipalité;

ATTENDU : l'assermentation de monsieur le maire François Fecteau effectuée le 9 novembre 2009;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
ET RÉSOLU unanimement

QUE MM. François Fecteau maire, et Clément Poulin, c.a., directeur des Finances et trésorier, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tout effet bancaire ainsi que tout chèque ou autre document à la Banque Nationale rétroactivement au 10 novembre 2009.

QU'EN l'absence ou l'incapacité d'agir du maire, le maire suppléant soit autorisé à apposer les mêmes signatures que le maire et qu'en l'absence ou l'incapacité d'agir du trésorier, Mme Isabelle Déchène, chef de Division – comptabilité et assistante-trésorière, soit autorisée à apposer les mêmes signatures.

QUE lorsque les deux signatures sont lithographiées, les effets bancaires doivent porter les initiales du trésorier et en son absence, les initiales de l'assistante-trésorière.

QUE la présente résolution remplace la résolution n° 08-4955 adoptée le 8 septembre 2008.

ADOPTÉE

À 20 h 17, madame la conseillère Marie-Ève Dutil quitte son siège.

RÉSOLUTION N° 09-5757

Acceptation de la deuxième révision budgétaire semestrielle 2009

ATTENDU : le rapport préparé par M. Clément Poulin, c.a., directeur des Finances et trésorier, en date du 21 octobre 2009, dans lequel il recommande l'acceptation de la deuxième révision budgétaire semestrielle 2009, qui se solde par un excédent des revenus sur les dépenses de 2 203 038 \$;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 16 novembre 2009;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le rapport de la deuxième révision budgétaire semestrielle 2009, se soldant par un excédent des revenus sur les dépenses de 2 203 038 \$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5758

Acceptation de la deuxième révision semestrielle 2009
du plan triennal d'immobilisations

ATTENDU : le rapport préparé par M. Clément Poulin, c.a., directeur des Finances et trésorier, en date du 21 octobre 2009, dans lequel il recommande l'acceptation de la deuxième révision semestrielle 2009 du plan triennal d'immobilisations;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 16 novembre 2009;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le rapport de la deuxième révision semestrielle 2009 du plan triennal d'immobilisations avec une augmentation des dépenses en immobilisations de 2 596 823 \$.

ADOPTÉE

À 20 h 19, madame la conseillère Marie-Ève Dutil reprend son siège.

RÉSOLUTION N° 09-5759

Adjudication d'une émission d'obligations au montant de 6 458 000 \$

ATTENDU : que conformément aux règlements d'emprunt numéros E371-86, E387-87, 437-89, 158-93, 188-94, 194-94, 255-99, 409-99, 82-2003, 120-2004, 278-2008, 283-2008, 291-2008, 304-2009, 322-2009 (Canada-Québec), 322-2009 (Municipal) et 333-2009, la Ville de Saint-Georges souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

RÉSOLUTION N° 09-5759 (suite)

ATTENDU : que la Ville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée 8 décembre 2009 au montant de 6 458 000 \$;

ATTENDU : qu'à la suite de cette demande, la Ville a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC. :

<u>Prix offert</u>	<u>Montant</u>	<u>Taux</u>	<u>Échéance</u>	<u>Coût réel</u>
98,52912	474 000 \$	1,10000%	2010	3,35599%
	489 000 \$	1,50000%	2011	
	503 000 \$	2,35000%	2012	
	520 000 \$	2,80000%	2013	
	4 472 000 \$	3,15000%	2014	

RTC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC. :

<u>Prix offert</u>	<u>Montant</u>	<u>Taux</u>	<u>Échéance</u>	<u>Coût réel</u>
98,49800	474 000 \$	1,10000%	2010	3,38985%
	489 000 \$	1,70000%	2011	
	503 000 \$	2,40000%	2012	
	520 000 \$	3,00000%	2013	
	4 472 000 \$	3,15000%	2014	

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. :

<u>Prix offert</u>	<u>Montant</u>	<u>Taux</u>	<u>Échéance</u>	<u>Coût réel</u>
98,63600	474 000 \$	1,20000%	2010	3,40520%
	489 000 \$	1,50000%	2011	
	503 000 \$	2,30000%	2012	
	520 000 \$	2,75000%	2013	
	4 472 000 \$	3,25000%	2014	

VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. :

<u>Prix offert</u>	<u>Montant</u>	<u>Taux</u>	<u>Échéance</u>	<u>Coût réel</u>
98,50100	474 000 \$	1,00000%	2010	3,44699%
	489 000 \$	1,50000%	2011	
	503 000 \$	2,35000%	2012	
	520 000 \$	2,85000%	2013	
	4 472 000 \$	3,25000%	2014	

ATTENDU : que l'offre provenant de **VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.** s'est avérée la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'émission d'obligations au montant de 6 458 000 \$ de la Ville de Saint-Georges soit adjugée à **VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.**

RÉSOLUTION N° 09-5759 (suite)

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

QUE les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance, soient signées par le maire et le trésorier.

QUE CDS agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée.

QUE CDS procèdera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5760

Modification des règlements d'emprunt compris dans le présent emprunt en ce qui a trait au montant spécifié en regard de chacun d'eux

ATTENDU : que conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint-Georges souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de 6 458 000 \$:

<u>Règlement numéro :</u>	<u>Pour un montant de :</u>
E371-86	10 500 \$
E387-87	11 100 \$
437-89	6 500 \$
158-93	550 800 \$
188-94	110 000 \$
194-94	51 900 \$
255-99	227 800 \$
409-99	691 200 \$
82-2003	456 100 \$
120-2004	267 653 \$
278-2008	659 002 \$
283-2008	162 000 \$
291-2008	333 000 \$
304-2009	2 355 000 \$
322-2009 (Canada-Québec)	149 162 \$
322-2009 (Municipal)	166 283 \$
333-2009	250 000 \$

ATTENDU : que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 6 458 000 \$.

RÉSOLUTION N° 09-5760 (suite)

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 8 décembre 2009.

QUE ces obligations seront immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS.

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer entre adhérents et les municipalités, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée.

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS est autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Banque Nationale du Canada, 11485, 1^{re} Avenue, Saint-Georges (Québec) G5Y 2C7.

QUE les intérêts seront payables semi-annuellement, le 8 juin et le 8 décembre de chaque année.

QUE les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7).

QUE les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance, seront signées par le maire et le trésorier. La ville, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5761

Modification du terme prévu à divers règlements d'emprunt

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion
ET RÉSOLU unanimement

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 6 458 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros E371-86, E387-87, 437-89, 158-93, 188-94, 194-94, 255-99, 409-99, 82-2003, 120-2004, 278-2008, 283-2008, 291-2008, 304-2009, 322-2009 (Canada-Québec), 322-2009 (municipal) et 333-2009, la Ville de Saint-Georges doit émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 8 décembre 2009); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2015 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 409-99, 82-2003, 120-2004, 278-2008, 283-2008, 291-2008, 304-2009, 322-2009 (Canada-Québec), 322-2009 (Municipal) et 333-2009, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5762

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture de cinq souffleuses à neige pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 5 fournisseurs, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
MOTOSPORTS THETFORD (PRÉSIDENT)	8 747,81 \$
MOTOSPORTS THETFORD (PRÉSIDENT)	10 440,94 \$
M.T. MÉCANIQUE INC.	11 569,69 \$
GAÉTAN TURGEON ENR.	11 851,79 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 10 novembre 2009, que les deux soumissions déposées par MOTOSPORTS THETFORD (PRÉSIDENT) sont non-conformes et que toutes les autres soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **M.T.MÉCANIQUE INC. au montant de 11 569,69 \$**, incluant toutes les taxes applicables;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 16 novembre 2009;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil déclare deux soumissions déposées par MOTOSPORTS THETFORD (PRÉSIDENT) comme étant non-conformes parce qu'elles ne respectent pas les exigences du devis.

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **M.T. MÉCANIQUE INC. au montant de 11 569,69\$**, incluant toutes les taxes applicables, **pour la fourniture de cinq (5) souffleuses à neige de marque TORO, modèle 38654, pour le Service des loisirs et de la culture**, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE la somme de **11 569,69 \$**, incluant toutes les taxes applicables, soit payable par le fonds d'administration – section immobilisations, tel que prévu au plan triennal d'immobilisations 2009.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5763

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture de papeterie pour une période de douze mois

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 3 fournisseurs, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
BRASSARD BURO INC.	13 245,00 \$
PAPETERIE ST-GEORGES INC.	13 452,74 \$
ÉQUIPEMENT DE BUREAU DEMERS INC.	14 780,07 \$

RÉSOLUTION N° 09-5763 (suite)

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport daté du 10 novembre 2009, que toutes les soumissions reçues sont conformes et la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **BRASSARD BURO INC. au montant de 13 245 \$**;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 16 novembre 2009;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **BRASSARD BURO INC. au montant de 13 245 \$**, incluant toutes les taxes applicables, **pour la fourniture sur demande de papeterie pour une période de 12 mois**, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumission lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE la somme de 13 245 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit payable selon la demande réelle à même le budget d'opération des services concernés.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5764

Acceptation de la soumission conforme pour la fourniture de services professionnels pour l'élaboration d'un plan stratégique de développement de l'aéroport supralocal de Saint-Georges

ATTENDU : que suite à un appel d'offres sur invitation auprès de 3 fournisseurs, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

- EXPLORER SOLUTIONS
- JACOBS CONSULTANCY CANADA INC.
- LES CONSEILLERS ADEC INC.

ATTENDU : que la firme **EXPLORER SOLUTIONS** a obtenu la meilleure note finale dans l'évaluation qualitative et quantitative combinée des offres de services reçues;

ATTENDU : que nous avons reçu confirmation des participations financières de la MRC de Beauce-Sartigan pour un montant de 7 800 \$ et du ministère des Transports du Québec pour un montant de 13 581 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil déclare la soumission déposée par la firme **EXPLORER SOLUTIONS**, pour les **services professionnels pour l'élaboration d'un plan stratégique de développement de l'aéroport supralocal de Saint-Georges au montant de 28 162,31 \$**, incluant toutes les taxes applicables, comme étant la plus basse soumission conforme.

QU'UNE partie de la somme de 28 162,31 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit payable à même l'aide financière prévue par le ministère des Transports du Québec dans le cadre du Programme d'aide au transport aérien, la participation financière de la MRC de Beauce-Sartigan et à même le budget d'opération.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5765

Rejet de la soumission pour le concassage de matériaux de rebuts

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de quatre (4) soumissionnaires, la Ville a reçu une soumission soit celle de S.ROY INC. au montant de 50 793,75 \$;

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement dans lequel elle nous recommande de rejeter la soumission déposée parce que le prix dépasse le budget prévu;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 16 novembre 2009;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil rejette la soumission déposée par S.ROY INC. parce que le prix dépasse le budget prévu.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5766

Vente d'une partie de l'emprise de la 174^e Rue à Constructions Moroy & Fils Inc.

ATTENDU : la demande de Constructions Moroy & Fils Inc. qui désire acquérir un terrain étant une partie de la 174^e Rue;

ATTENDU : le Règlement numéro 326-2009 qui décrète la fermeture de cette partie de la 174^e Rue;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil vende à Constructions Moroy & Fils Inc. un terrain connu et désigné comme étant le lot originaire QUATRE MILLIONS QUATRE CENT VINGT-ET-UN MILLE SIX CENT DIX-SEPT (4 421 617) du CADASTRE DU QUÉBEC dans la circonscription foncière de Beauce, d'une superficie de 631,3 mètres carrés au prix de 2 093 \$, le tout conformément au projet de contrat préparé par Me Claude Mathieu, notaire, lequel projet est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

QUE le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5767

Acceptation d'un contrat de servitude avec Gestion Immobilière D.L.V. Inc.

ATTENDU : que la Ville désire aménager un sentier piéton sur la 10^e Avenue, de la 79^e Rue à la 81^e Rue;

ATTENDU : qu'une cession de servitude est nécessaire pour la réalisation de ces travaux;

ATTENDU : qu'une entente de gré à gré est intervenue entre Gestion Immobilière D.L.V. Inc. et la Ville concernant la cession de cette servitude;

RÉSOLUTION N° 09-5767 (suite)

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte un acte de cession de servitude avec Gestion Immobilière D.L.V Inc. préparé par Me Éloi Veilleux, notaire, lequel acte est annexé à la présente résolution pour en faire partie comme s'il était au long reproduit.

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5768

Acceptation d'un contrat d'exécution d'œuvre d'art au Centre d'activités physiques régional Chaudière (CAPRC)

ATTENDU : l'obligation légale de réserver une partie du budget de construction des terrains de soccer du Centre d'activités physiques régional Chaudière aux fins d'installation d'une œuvre d'art;

ATTENDU : que M. François Mathieu a été sélectionné pour l'exécution d'une œuvre d'art au Centre d'activités physiques régional Chaudière suite à un concours organisé en collaboration avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le contrat avec M. François Mathieu pour l'exécution d'une œuvre d'art au Centre d'activités physiques régional Chaudière, le tout conformément au projet de contrat joint à la présente résolution comme s'il était au long reproduit.

QUE le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

QUE la somme de 40 260 \$ plus les taxes applicables soit financée à même le Règlement numéro 279-2008.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5769

Demande de paiement numéro 6 et réception définitive des travaux de réhabilitation d'aqueduc et d'égouts sur la route 173 de la 127^e Rue à la 135^e Rue

ATTENDU : les travaux de réhabilitation d'aqueduc et d'égouts sur la route 173 de la 127^e Rue à la 135^e Rue confiés à l'entrepreneur TGC Inc.;

ATTENDU : la recommandation de M. Alain Roy, ing. et directeur associé des Services techniques et de M. Serge Berberi, ing. de la firme Genivar Sec, à l'effet de procéder à la demande de paiement numéro 6 dans le cadre de ces travaux;

ATTENDU : que la recommandation comprend l'approbation de la demande de paiement numéro 6 au montant de 68 318,83 \$, dont une somme de 36 176,47 \$ payable par le ministère des Transports du Québec et 32 142,36 \$ payable par la Ville;

RÉSOLUTION N° 09-5769 (suite)

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la réception définitive des travaux et la demande de paiement numéro 6 au montant de 68 318,83 \$ pour les travaux de réhabilitation aqueduc et égout sur la route 173 de la 135^e Rue à la 127^e Rue.

QUE la somme de 32 142,36 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le règlement d'emprunt 269-2008.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5770

Acceptation des directives de changement numéros 113, 114 et 118
pour les travaux d'agrandissement à l'usine de traitement de l'eau potable

ATTENDU : les travaux d'agrandissement de l'usine de filtration confiés à l'entrepreneur Hervé Pomerleau Inc.;

ATTENDU : que pendant l'exécution des travaux, divers imprévus ont été identifiés;

ATTENDU : le rapport préparé par M. Robert Gilbert, ing., directeur des Services techniques, en date du 13 novembre 2009, dans lequel il recommande l'acceptation des directives de changement numéros 113, 114 et 118;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les directives de changement suivantes pour les travaux d'agrandissement à l'usine de traitement de l'eau potable :

- Numéro 113 - Surplus de 3 366 \$
Démantèlement de conduites en acier pour inspection sous les filtres
- Numéro 114 - Surplus de 4 872,67 \$
Ajout d'un détecteur d'inondation au niveau 2 et programmation pour l'alarme et l'affichage au SCADA
- Numéro 118 - Surplus de 3 823,60 \$
Modification à la programmation pour fixer un délai de prise de mesures de chlore et ozone, ainsi que pour contrôler les volumes de rejets d'eau de lavage par minuterie

QUE la somme de 13 615,28 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée par les Règlements numéros 70-2003 et 156-2005.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5771

Participation au déneigement de la 11^e Avenue entre la 119^e Rue et la 120^e Rue

ATTENDU : la demande de M. Richard Poulin à l'effet de lui accorder, comme par les années antérieures, une participation financière pour le déneigement de la 11^e Avenue entre la 119^e Rue et la 120^e Rue;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit accordée à M. Richard Poulin une somme de 250 \$ pour le déneigement 2009-2010 de la 11^e Avenue entre la 119^e Rue et la 120^e Rue.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5772

Modification des limites de vitesse affichées sur la route 173 dans la partie sud de la ville

ATTENDU : que suite à la récurrence d'accidents survenues entre 2000 et 2007, le ministère des Transports du Québec a complété une étude concernant le réaménagement de la route 173 dans le secteur de la 207^e Rue;

ATTENDU : que dans le but d'obtenir une meilleure cohérence entre la vitesse affichée et la géométrie de la route dans ce secteur, le ministère recommande de déplacer la zone de changement de vitesse de 90 km/h à 80km/h pour l'amener à l'extrémité sud des courbes en « S » et d'abaisser la vitesse actuelle de 80 km/h à 70 km/h dans ce secteur;

ATTENDU : l'urbanisation de la route 173, de la 159^e Rue jusqu'à l'Auberge Benedict Arnold;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil avise le ministère des Transports du Québec qu'il accepte le déplacement de la zone de changement de vitesse de 90 km/h à 80km/h pour l'amener à l'extrémité sud des courbes en « S » et d'abaisser la vitesse actuelle de 80 km/h à 70 km/h sur la route 173 dans le secteur de la 207^e Rue.

QUE ce conseil avise le ministère des Transports du Québec qu'il accepte le déplacement vers le sud du début de la zone de 50 km/h en direction nord, soit le secteur de l'Auberge Benedict Arnold.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5773

Demande de sollicitation dans les rues de la ville par Moisson Beauce

ATTENDU : la demande de Moisson Beauce pour procéder à une collecte dans les rues de la ville le 10 décembre 2009 de 6 h à 9 h aux endroits suivants :

- 1^{re} avenue à l'intersection de la 116^e Rue;
- promenade Chaudière à l'intersection de la 116^e Rue;
- accès est et ouest du barrage Sartigan;
- route 173 à l'intersection de la 90^e Rue.

ATTENDU : la politique concernant la sollicitation dans les rues adoptée par le conseil municipal;

RÉSOLUTION N° 09-5773 (suite)

ATTENDU : que Moisson Beauce doit avoir la permission du ministère des Transports du Québec pour solliciter à l'intersection de la route 173 et 90^e Rue;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise Moisson Beauce à procéder à une collecte de fonds dans les rues de la ville le 10 décembre 2009 pour une période de 3 heures maximales, de 6 h à 9 h aux endroits suivants :

- 1^{re} avenue à l'intersection de la 116^e Rue;
- promenade Chaudière à l'intersection de la 116^e Rue;
- accès est et ouest du barrage Sartigan;

QUE ce conseil avise le ministère des Transports du Québec qu'il n'a pas objection à ce que Moisson Beauce procède à une sollicitation à l'intersection de la route 173 et de la 90^e Rue le 10 décembre 2009 de 6 h à 9 h.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5774

Renouvellement de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec

ATTENDU : que ce conseil désire renouveler son adhésion à l'Union des municipalités du Québec;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le paiement de la cotisation pour devenir membre de l'Union des municipalités du Québec au montant de 24 062,58 \$, comprenant la cotisation annuelle et la tarification au Centre de ressources municipales (CRM).

QUE la somme de 24 062,58 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le budget d'opération de l'année 2009.

ADOPTÉE

Madame la conseillère Manon Bougie se retire des délibérations pour le prochain sujet pour cause de conflit d'intérêt.

RÉSOLUTION N° 09-5775

Demande de reconnaissance pour fins d'exemption de la taxe d'affaires par l'organisme Centre de la petite enfance Au Palais des Merveilles

ATTENDU : le rapport préparé par Me Martin Sirois, chef du Contentieux, en date du 20 octobre 2009, dans lequel il recommande que la Ville s'oppose à la demande de reconnaissance pour fins d'exemption de la taxe d'affaires formulée par l'organisme Centre de la petite enfance Au Palais des Merveilles, si celle-ci ne répond pas entièrement aux critères prévus par la loi;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 16 novembre 2009;

RÉSOLUTION N° 09-5775 (suite)

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil s'oppose à une demande de reconnaissance pour fins d'exemption de la taxe d'affaires par l'organisme Centre de la petite enfance Au Palais des Merveilles, si cette demande ne répond pas entièrement aux critères prévus à la loi.

QUE le Contentieux soit mandaté pour faire les représentations jugées nécessaires dans ce dossier.

ADOPTÉE

Madame la conseillère Manon Bougie reprend son siège.

RÉSOLUTION N° 09-5776

Aide financière à l'École de l'entrepreneurship

ATTENDU : le projet de transformer l'Auberge Benedict Arnold en école d'entrepreneurship visant une clientèle nationale et internationale;

ATTENDU : que ce projet nécessite un investissement de plusieurs millions de dollars;

ATTENDU : la demande d'aide financière de l'école de l'entrepreneurship auprès de la Municipalité pour la création de cette école;

ATTENDU : que l'article 92.1 deuxième alinéa de la *Loi sur les compétences municipales* permet à la Ville d'accorder une subvention pour un tel projet;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accorde une aide financière de 140 000 \$, répartie sur une période de 8 ans, à l'École de l'entrepreneurship conditionnellement à la réalisation du projet et à la poursuite de ses activités sur le territoire de la Ville de Saint-Georges.

QUE la somme de 17 500 \$ annuellement soit financée à même le budget d'opération.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5777

Gratuité du terrain de balle et du stationnement du centre sportif Lacroix-Dutil pour la tenue de l'activité Relais pour la vie 2010

ATTENDU : la demande des organisateurs de l'événement Relais pour la vie à l'effet d'obtenir gratuitement les terrains de balle, le stationnement du centre sportif Lacroix-Dutil, du pavillon Éloi-Poulin et de l'espace Redmond pour la tenue de cette activité les 4, 5 et 6 juin 2010;

ATTENDU : la recommandation de la commission consultative des Loisirs et de la Culture et de Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture, à l'effet de fournir aux organisateurs la gratuité des terrains de balle, le stationnement du centre sportif Lacroix-Dutil, du pavillon Éloi-Poulin et de l'espace Redmond pour la tenue de cette activité les 4, 5 et 6 juin 2010, conditionnellement à ce qu'aucun travaux ne soient en cours sur ces terrains;

RÉSOLUTION N° 09-5777 (suite)

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte de fournir gracieusement les terrains de balle, le stationnement du centre sportif Lacroix-Dutil, du pavillon Éloi-Poulin et de l'espace Redmond aux organisateurs du Relais pour la vie 2010, les 4, 5 et 6 juin 2010 conditionnellement à ce qu'aucun travaux ne soient en cours sur ces terrains et à ce que le trajet de la marche soit validé par les responsables du Service des loisirs et de la culture afin de minimiser le plus possible le bris de gazon.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5778

Déneigement de l'île Pozer, du sentier Optimiste
et de la partie nord du stationnement adjacent

ATTENDU : la décision de ce conseil de rendre accessible au public, pendant la période hivernale, le sentier Optimiste, le sentier de l'île Pozer, ainsi qu'une partie du stationnement qui y est adjacent;

ATTENDU : que dans les années antérieures, le déneigement de ce sentier et du stationnement a été réalisé par M. Serge Veilleux, à la satisfaction de la Ville;

ATTENDU : l'offre de M. Serge Veilleux à l'effet de procéder au déneigement du sentier Optimiste, de la partie nord du stationnement, ainsi que de l'île Pozer pour un montant de 8 747,81 \$ incluant toutes les taxes applicables, pour l'hiver 2010;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte que M. Serge Veilleux procède au déneigement du sentier Optimiste, de la partie nord du stationnement, ainsi que de l'île Pozer pour une somme de 8 747,81 \$ incluant toutes les taxes applicables.

QUE la somme de 8 747,81 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le budget d'opération pour l'année 2010.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5779

Renouvellement du contrat d'entretien pour la suite de logiciels Unicité pour la
période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 avec la firme GFI Solutions d'Affaires

ATTENDU : que GFI Solutions d'affaires est maintenant propriétaire de la suite de logiciels Unicité qui est utilisée par le Service des finances, le Service de l'urbanisme, le Service des ressources humaines ainsi que la Cour municipale;

ATTENDU : que nous avons reçu de GFI Solutions d'affaires les coûts qui seront chargés en 2010 pour le soutien relatif à l'utilisation de la suite de logiciel Unicité, incluant le soutien aux logiciels, le soutien aux progiciels, le support technique et l'entretien des équipements;

ATTENDU : que ces coûts pour l'année 2010 sont de 71 293,22 \$;

RÉSOLUTION N° 09-5779 (suite)

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les coûts fixés par GFI Solutions d'affaires pour le soutien et l'utilisation de la suite de logiciels Unicité pour l'année 2010, soit la somme de 71 293,22 \$, incluant toutes les taxes applicables.

QUE le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

QUE la somme de 71 293,22 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le budget d'opération pour l'année 2010.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5780

Acceptation d'un protocole d'entente avec le ministre des
Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour
les travaux de réfection d'une partie de la 115^e Rue et de la 2^e Avenue

ATTENDU : la demande d'aide financière dans le cadre du Fonds Chantiers Canada-Québec pour les travaux de réfection d'une partie de la 115^e Rue et de la 2^e Avenue;

ATTENDU : que nous avons reçu du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le protocole d'entente pour une subvention dans le cadre de ces travaux de réfection;

ATTENDU : que ce protocole d'entente prévoit un coût maximal admissible de 447 487 \$ et une subvention de 298 324 \$;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le protocole d'entente avec le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 1.1 du Fonds Chantiers Canada-Québec pour les travaux de réfection d'une partie de la 115^e Rue et de la 2^e Avenue.

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5781

Demande d'aide financière dans le cadre du programme conjoint
de protection civile (PCPCP) pour l'acquisition d'un bateau de
sauvetage spécialisé pour les plans d'eau de type Zodiac

ATTENDU : les besoins de la Ville pour l'acquisition d'une embarcation de type Zodiac pour assurer la sécurité sur les plans d'eau de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion
ET RÉSOLU unanimement

RÉSOLUTION N° 09-5781 (suite)

QUE ce conseil dépose une demande d'aide financière auprès du ministère de la Sécurité publique dans le cadre du programme conjoint de sécurité civile, pour l'acquisition d'un bateau de sauvetage spécialisé pour les plans d'eau de type Zodiac.

QUE ce conseil s'engage à assumer sa part des coûts dans l'éventualité où le projet serait retenu.

QUE M. Claude Poulin, directeur général adjoint, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5782

Demande d'aide financière dans le cadre du programme «Large bande Canada : Un milieu rural branché»

ATTENDU : que le programme «Large bande Canada : Un milieu rural branché» du gouvernement du Canada vise à étendre les services de communication à large bande (internet haute vitesse) pour le plus grand nombre possible de ménages non desservis ou mal desservis et à fournir les infrastructures nécessaires;

ATTENDU : que le conseil municipal est d'avis que l'accès à un service Internet haute vitesse est essentiel au développement économique, social et culturel, et ce pour l'ensemble des résidents, des organismes et des entreprises de la municipalité;

ATTENDU : qu'après l'analyse des technologies haute vitesse disponibles, la fibre optique apparaît comme la technologie évolutive pouvant répondre le plus adéquatement aux besoins présents et futurs de notre communauté;

ATTENDU : que lors de la séance régulière de la MRC de Beauce-Sartigan, il a été résolu unanimement que la MRC agira à titre de coordonnateur du projet de mise en place d'un service Internet haute vitesse par fibres optiques sur son territoire;

ATTENDU : que par la présente résolution, il est entendu que la Ville ne s'engage en rien à réaliser ce projet;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil dépose une demande d'aide financière auprès d'Industrie Canada dans le cadre du programme «Large bande Canada : Un milieu rural branché», de convenir d'un accord de contribution avec Industrie Canada advenant l'octroi d'une telle aide et d'en aviser la MRC de Beauce-Sartigan qui coordonnera les projets sur son territoire et supportera nos démarches en ce sens.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5783

Demande au ministre de la Justice de nommer
un juge de paix, fonctionnaire catégorie CM-2

ATTENDU : que plus ou moins 800 jugements par défaut sont rendus annuellement par le juge municipal suivant la *Loi 105* (modifiant le *Code de procédure pénale* et la *Loi sur les tribunaux judiciaires*);

ATTENDU : que ces jugements peuvent être rendus par un juge de paix fonctionnaire agissant auprès de la Cour municipale ;

ATTENDU : le rapport présenté M. Jean M^cCollough, directeur du Secrétariat général et greffier dans lequel il recommande de demander au ministre de la Justice de nommer Mme Michèle Chabot, chef de Division et greffière de la Cour municipale, juge de paix fonctionnaire de catégorie CM-2, dont les attributions se retrouvent à l'annexe IV de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*, afin qu'elle puisse exercer cette fonction;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 16 novembre 2009;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil demande au ministre de la Justice de nommer Mme Michèle Chabot, chef de division – Cour municipale et greffière à titre de juge de paix fonctionnaire de catégorie CM-2.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5784 (modifiée par 10-5842 du 11.01.2010)

Nomination de représentants et substituts sur divers comités

ATTENDU : que suite à l'élection du 1^{er} novembre 2009, il y a lieu de remplacer des membres du conseil qui siégeaient sur des comités;

ATTENDU : qu'il y a lieu également de nommer sur certains comités des représentants de la Municipalité autres que des membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil nomme les personnes suivantes sur les comités ci-après mentionnés :

COMITÉS EXTERNES :

Comité intermunicipal et cour municipale commune :	Manon Tousignant
Comité aviseur en tourisme du CLD :	Jean Perron
Comité consultatif agricole de la MRC :	Lionel Bisson
Comité du transport intégré (MRC) :	Marcel Drouin Marcel Grondin (substitut)
Comité supralocal de l'aéroport (MRC) :	Marie-Ève Dutil Marcel Grondin Guy Bilodeau
Technocentre :	Serge Thomassin Marcel Grondin

RÉSOLUTION N° 09-5784 (suite)

COMITÉS EXTERNES INDÉPENDANTS :

Chambre de commerce de Saint-Georges :	François Fecteau Marcel Grondin (substitut)
Conseil d'administration des Fêtes de Saint-Georges :	Serge Thomassin Carole Paquet Thérèse Bolduc
Corporation Rendez-vous à la rivière :	Manon Bougie
Fêtes du Canada :	Serge Thomassin Carole Paquet Lisa Gagné
Les Amants de la scène :	Serge Thomassin
Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan :	François Fecteau Serge Thomassin (substitut)
Comité des nouveaux arrivants :	Manon Bougie Jean M ^c Collough
Office municipal d'habitation de Saint-Georges :	Irma Quirion Michel Paquet Mario Thiboutot
Société locale d'investissement dans le développement de l'emploi (SOLIDE) :	Marcel Drouin
Transport Adapté l'Autonomie Inc. :	Manon Bougie Marie-Ève Dutil (substitut)
Villes et villages en santé :	Irma Quirion Frances Donovan

COMITÉS INTERNES :

Comité de circulation :	Serge Thomassin Marie-Ève Dutil Hilaire Isabelle Frédéric Veilleux
Comité consultatif d'urbanisme : (Règlement 12-2002)	Manon Tousignant Irma Quirion
Commission consultative des loisirs et de la culture : (Règlement 16-2002)	Manon Tousignant Marcel Drouin Marie-Ève Dutil Carole Paquet
Comité d'accueil de la flamme olympique :	François Fecteau Carole Paquet Lisa Gagné
Comité de l'aéroport :	Jean Perron Guy Bilodeau Léo Fortin
Complexe culturel (salle de spectacles) :	Serge Thomassin Manon Tousignant Marie-Ève Dutil Marcel Grondin
Construction du garage municipal :	Jean Perron Marcel Grondin Guy Bilodeau Alain Roy

RÉSOLUTION N° 09-5784 (suite)

Développement de la main d'œuvre :	Marcel Grondin Jean-Yves Blais Clément Poulin
Équité salariale :	Jean-Yves Blais Sylvain Veilleux
Famille :	Irma Quirion Manon Bougie Carole Paquet Lyne Turgeon Rémi Tardif
Régime de retraite des employés :	Irma Quirion Jean-Yves Blais Clément Poulin
Relations professionnelles avec le personnel cadre :	François Fecteau Marcel Grondin
Police :	Serge Thomassin Jean Perron Marcel Grondin Hilaire Isabelle
Toponymie :	Marie-Ève Dutil Daniel Lessard
Travaux publics :	Irma Quirion Marcel Drouin Marcel Grondin

COMITÉS INTERNES NOUVEAUX :

Arts et culture :	Manon Tousignant Manon Bougie Carole Paquet
Communication :	François Fecteau Claude Poulin Lisa Gagné Lucie Morissette Jérôme Gendreau
Environnement :	Lionel Bisson Claude Poulin Martin Doyon Pierre Morin
Jeunesse :	À confirmer
Revitalisation du centre-ville :	Manon Tousignant Irma Quirion Marcel Drouin
Sports et loisirs :	Serge Thomassin Marie-Ève Dutil Marcel Drouin Carole Paquet
Transport collectif (Taxibus) :	Irma Quirion Marcel Drouin Marcel Grondin Martin Doyon Pierre Morin

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS :

À 21 h, conformément à la loi, le maire invite les personnes présentes dans la salle à une période de questions. Aucune question ne fût posée.

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil sont déposées au conseil.

Liste des Contrats de 25 000 \$ et plus

La liste des contrats de 25 000 \$ est déposée au conseil.

Liste d'autorisation de dépenses

La liste d'autorisation de dépenses est déposée au conseil.

RAPPORTS D'ACTIVITÉS DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2009

Les rapports d'activités suivants du Service des loisirs et de la culture, pour le mois d'octobre 2009, sont déposés au conseil : centre sportif Lacroix-Dutil; cartes-loisirs; Polyvalente St-Georges; activités parascolaires; pavillon Éloi-Poulin; école Les Sittelles; centre de ski; chalet parc des Sept-Chutes; centre culturel Marie-Fitzbach; cartes d'abonnement bibliothèque et opérations et fréquentations bibliothèque.

CORRESPONDANCE :

Un bordereau de correspondance, comprenant 2 items, est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Aucun compte rendu.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à une période de questions. Aucune question ne fût posée.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 21 h 08, sur proposition de madame la conseillère Irma Quirion, appuyé par monsieur le conseiller Marcel Drouin, la séance est levée.

FRANÇOIS FECTEAU
Maire

JEAN M^cCOLLOUGH
Greffier